

Réforme de la prévoyance vieillesse 2020 : un projet indigeste

La situation est claire sur le front de la prévoyance vieillesse : en raison du vieillissement démographique, et si aucune réforme n'est faite, l'AVS affichera un déficit annuel de plus de 8 milliards de francs d'ici à 2030. Cela représente un quart environ de ses dépenses actuelles. Admettant que des mesures s'imposent, le Conseil fédéral avait soumis un projet de réforme en consultation à la fin 2013. Celui-ci était tellement déséquilibré et surchargé que les critiques ont fusé de toutes parts.

Le Conseil fédéral ne semble pas avoir prêté l'oreille aux critiques. Le gouvernement a présenté cette semaine un message qui correspond pour l'essentiel au projet soumis en consultation. Le projet de réforme reste donc indigeste pour les milieux politiques et économiques. Et ce n'est pas tout : en agissant de la sorte, le Conseil fédéral met en péril une réforme urgente et la pérennité des rentes. Voilà qui est d'autant plus préoccupant aux yeux de l'économie, qui est pour sa part prête à prendre ses responsabilités. Les organisations faïtières ont présenté au printemps une solution constructive qui fractionne le projet en plusieurs volets réalistes. Elle contient également des concessions substantielles des milieux économiques.

La nécessité d'une vision globale exprimée par le Conseil fédéral est effectivement nécessaire. Toutefois, les mesures doivent être équilibrées. Il importe par ailleurs de prioriser les différents éléments en fonction de leur importance et de leur urgence. La question se pose maintenant de savoir quel accueil le Parlement réservera à ce projet mammoth et complexe. Une chose est déjà claire : après le naufrage de la 11e révision de l'AVS, on ne peut se permettre un nouvel échec dans la réforme de la prévoyance vieillesse. Aussi appétissant que soit le gâteau, on le digère mieux si on le déguste tranche par tranche.